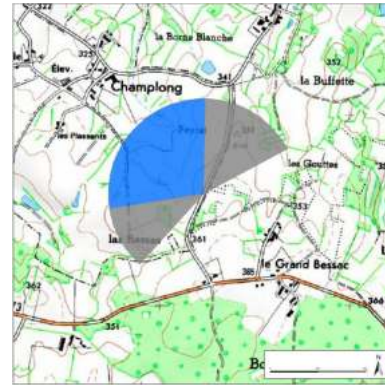




Photomontage M4 : Aire d'étude rapprochée - Paysage emblématique n°4 - Route de Champlong - Arnac-la-Poste



<b>Coordonnées du point de vue</b>	<b>X = 529228</b> <b>Y = 2138587</b> <b>Alt = 357m</b>
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	16/05/2017—14h20
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E1 - 5822 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E4 - 6454 m

**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue M4 est localisé le long d'une route secondaire reliant la D73 aux hameaux Lezat et Champlong. Cette route longe le paysage emblématique n°4 sur son extrémité est. Le paysage s'ouvre plus largement en raison d'une diminution de la densité végétale (trame bocagère) en avant-plan et de la légère élévation du relief (350m environ). Le regard porte ici vers un horizon vaste et lointain et englobe un panorama d'une très belle qualité paysagère.

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis le paysage emblématique n°4 / vision dynamique depuis une route secondaire

**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu modéré :** Lieu de passage du quotidien : route secondaire du quotidien / visibilité et covisibilité avec le paysage emblématique n°4

**Sensibilité modérée :** Léger bombement du relief non végétalisé qui ouvre un horizon profond vers la ZIP / vision dynamique depuis la D73 et depuis le paysage emblématique n°4

**Impact et transformation du paysage : négligeables**

Toutes les éoliennes sont visibles mais l'éloignement diminue considérablement la prégnance de ces dernières. Le principe d'implantation est lisible et les deux alignements forment deux ponctuations sur la ligne d'horizon. L'échelle du paysage en place n'est en rien modifiée, tout comme son horizontalité. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme négligeables.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Cinq projets éoliens voisins sont compris dans ce panorama. Il s'agit de trois projets dont le permis est autorisé (Terres Noires, Rimalets et Bois Chardon) et deux projets en instruction (Courri et Lif). Les éoliennes de ces projets sont visibles très partiellement (Terres Noires et Lif) et apparaissent pour certaines très lointaines (Rimalets, Courri). Certaines sont masquées (Bois Chardon). Ces projets occupent trois angles visuels qui se succèdent sur la ligne d'horizon et sont séparés par des espaces de respiration conséquents. Les éoliennes de Saint-Sulpice-les-Feuilles et celles des projets Rimalets et Courri sont associées dans un même angle visuel. Puis suivent celles de Lif et Bois Chardon. Les éoliennes de Terres Noires sont isolées. Globalement, l'éloignement diminue considérablement la prégnance des éoliennes dans le panorama.

















Photomontage n°89 : Aire d'étude rapprochée - Route départementale D912 au lieu dit Le Four à Chaux



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 89 est localisé le long de la D912 au niveau de l'intersection avec la départementale D2. La disparition de la trame bocagère en avant-plan associée à l'inflexion de la vallée du Glévert ouvre plus largement l'horizon. On retrouve une forte présence végétale (bois et bocage) à partir des versants et des rives du Glévert jusque sur le plateau bocager de l'autre côté de la vallée. L'observateur est en position dominante (270m environ) par rapport à son environnement proche et lointain en direction des éoliennes. Le paysage affiche une horizontalité et une direction (structure paysagère du versant de la vallée) marquées.

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis la départementale D912

**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu modérée :** Route départementale D912

**Sensibilité modérée :** Contexte ouvert en direction de la ZIP / fenêtre visuelle ample / vision dynamique du quotidien depuis une route départementale (D912)

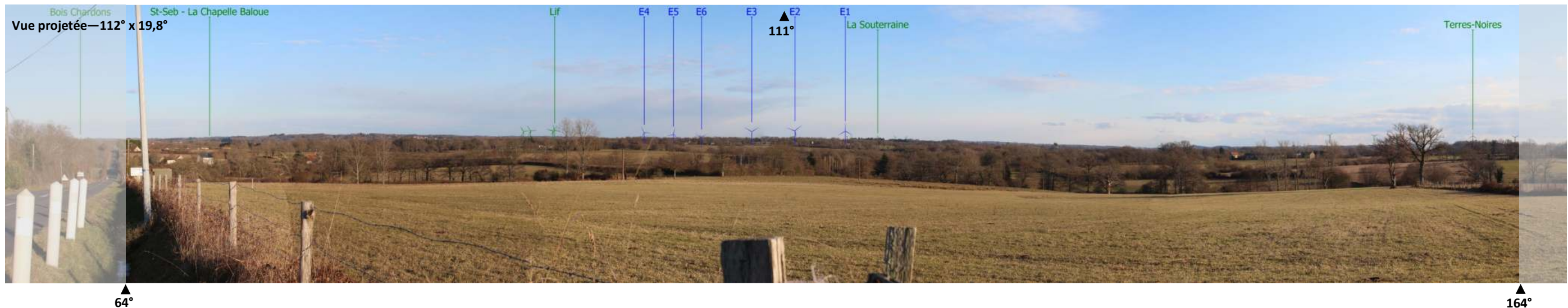
**Impact et transformation du paysage : modérés**

Les éoliennes sont toutes visibles. Les deux alignements apparaissent parallèles et se succèdent dans le champs visuel. La ligne formée s'appuie visuellement sur la direction donnée par la vallée du Glévert. L'échelle du paysage et son horizontalité sont parfaitement respectées. La distance de près de 6 km atténue la prégnance des éoliennes. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme modérés.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Cinq projets éoliens sont compris dans ce panorama. Alors que les éoliennes des projets la Souterraine (parc construit), Saint-Sébastien/la Chapelle-Baloue (permis autorisé) et Bois Chardon (permis autorisé) apparaissent très faiblement sur la ligne d'horizon, celles des projets Terres Noires et Lif sont visibles un peu plus franchement mais toujours partiellement. On constate un regroupement d'éoliennes au centre du panorama puis le projet Terres Noires isolé puis le rapprochement des projets Bois Chardon et Saint-Sébastien/la Chapelle-Baloue. Des espaces de respiration conséquents séparent les trois groupes.

<b>Coordonnées du point de vue</b>	<b>X = 520711</b> <b>Y = 2146360</b> <b>Alt = 265m</b>
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	26/01/2017—17h45
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E1 - 5847 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E6 - 7591 m



64°

164°















Photomontage n°165 : Aire d'étude rapprochée - Patrimoine : Covisibilité avec l'église et le château de Vareilles - Village de Vareilles



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 165 est localisé au niveau de la partie haute du village de Vareilles. Il s'agit de l'un des secteurs les plus élevés de l'aire d'étude rapprochée (380m environ). Proche de la vallée du ruisseau de la Breuille et de ses vallons affluents, le plateau est animé de douces ondulations. La vision ouverte à l'échelle de la prairie en avant-plan est vite cadrée par la végétation et le bâti du hameau de Vareilles et des hameaux voisins. Il illustre une situation de covisibilité entre la silhouette du hameau de Vareilles et ses monuments protégés (église et château) et la ZIP. Il illustre également la vision depuis la partie haute du village.

**Intérêt du point de vue :** Covisibilité avec deux monuments protégés / covisibilité avec la silhouette du village de Vareilles / visibilité depuis la partie haute du village de Vareilles

**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu modéré :** Covisibilité avec deux éléments du patrimoine protégé / covisibilité avec la silhouette de Vareilles / visibilité depuis la partie haute de Vareilles

**Sensibilité faible :** Position légèrement dominante qui accentue la profondeur du panorama / des avant-plans nombreux s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis un village

**Impact et transformation du paysage : faibles**

Les éoliennes ne sont que très partiellement visibles, largement masquées par les motifs paysagers en avant-plan. En revanche, alors que la covisibilité est indirecte avec l'église, elle est directe avec le château : une éolienne apparaît très partiellement à l'arrière du château. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme faibles.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Six projets éoliens voisins sont compris dans le panorama. Les éoliennes de ces projets apparaissent toutes lointaines (Landes des Verrines, la Longe, Terres Noires, Brame Benaize, Magnac-Laval et Mailhac-sur-Benaize) mises à part celles de Lif plus proches et donc visibles plus franchement. Les différents projets s'implantent de façon homogène sur la ligne d'horizon sans espace de respiration marqué.

<b>Coordonnées du point de vue</b>	<b>X = 533855</b> <b>Y = 2144858</b> <b>Alt = 372m</b>
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	26/01/2017—12h05
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E6 - 5854 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E1 - 7956 m

















Photomontage n°78 : Aire d'étude rapprochée - Village de Saint-Georges-les-Landes - Route départementale n°2



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 78 est localisé le long de la D2 au niveau du village de Saint-Georges-les-Landes aux abords de l'église qui n'est pas protégée. Il s'agit d'un secteur de plateau plat (280m environ) à la fois boisé et bocager. Le contexte est fortement végétalisé et la vision cadrée dans un plan proche. L'association d'un bâti de qualité et de la végétation compose un paysage qualitatif.

Intérêt du point de vue : Vue depuis le village Saint-Georges-les-Landes / vue depuis la départementale D2

Unité paysagère concernée : Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

Enjeu faible : Village de l'aire d'étude rapprochée / route départementale D2

Sensibilité négligeable : Contexte boisé et bâti s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique et dynamique du quotidien depuis un village et une route départementale

**Impact et transformation du paysage : nuls**

Les éoliennes sont masquées dans leur ensemble par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Le projet éolien éolien voisin Mailhac-sur-Benaize est compris dans le panorama. Les éoliennes de ce projet sont visibles franchement mais partiellement (masque de la végétation en avant-plan). Leur prégnance est atténuée par l'éloignement.

Coordonnées du point de vue	X = 522924 Y = 2149341 Alt = 267m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	26/01/2017—18h15
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E3 - 6067 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 7187 m









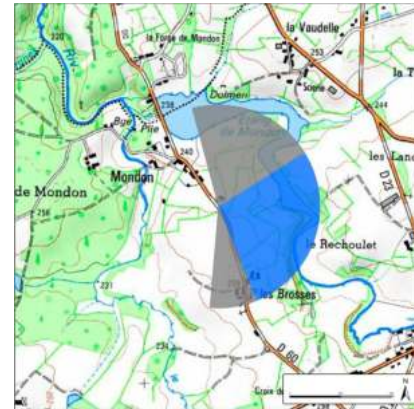








Photomontage n°346 : Aire d'étude rapprochée - Lac de Mondon 1 - Route départementale D60 - Paysage emblématique n°1



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 346 est localisé au niveau du hameau de Mondon, le long de la départementale D60 et non loin de la base de loisirs du lac de Mondon. Il est donc localisé au cœur du paysage emblématique n°1. Le contexte végétalisé est très dense et il s'agit de l'un des secteurs les moins élevés d'un point de vue topographique. La vision est très vite cadrée mais le secteur montre une très belle qualité paysagère et bâtie.

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis le paysage emblématique n°1 / vue depuis un hameau / vue depuis une route départementale secondaire  
**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu modéré :** Hameau en point bas / paysage emblématique n°1 / route départementale du quotidien faiblement fréquentée

**Sensibilité faible :** Contexte boisé s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis un hameau au cœur d'un paysage emblématique / vision dynamique depuis une route secondaire du quotidien peu empruntée

**Impact et transformation du paysage : nuls**

L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

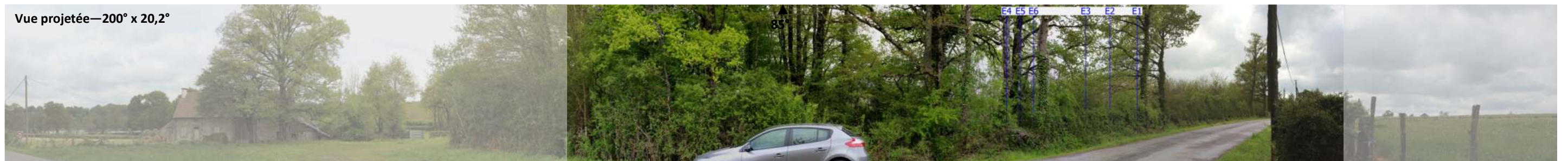
**Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet**

Coordonnées du point de vue	X = 521364 Y = 2147870 Alt = 254m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	04/05/2017—11h50
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 6108 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 7560 m

Vue existante—200° x 20,2°



Vue projetée—200° x 20,2°



58°

158°















Photomontage n°103 : Aire d'étude rapprochée - Route départementale n°63 - Saint-Hilaire-la-Treille



**Évaluation des impacts paysagers :**

**Le point de vue 103 est localisé le long de la départementale D63 à l'approche de Saint-Hilaire-la-Treille. Les boisements ferment le champs visuel à l'échelle de la parcelle et masquent le contexte plus éloigné sur la majeure partie du panorama. A droite de la photo, une fenêtre visuelle s'ouvre en direction du parc de la Souterraine.**

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis la D63*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu négligeable :** *Lieu de passage du quotidien, D63*

**Sensibilité faible :** *Contexte boisé s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route départementale du quotidien*

**Impact et transformation du paysage :** *nuls*

*Les six éoliennes sont totalement masquées par les boisements et la topographie. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

*Les éoliennes du parc éolien la Souterraine sont visibles au loin.*

<b>Coordonnées du point de vue</b>	X = 520435 Y = 2140051 Alt = 332m
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	26/01/2017—17h25
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E1 - 6658 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E4 - 8809 m

















Photomontage n°316 : Aire d'étude rapprochée - Route départementale D60 - Bords du lac de Mondon - Paysage emblématique n°1



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 316 est localisé au niveau du hameau de Mondon, le long de la départementale D60 sur les bords du lac de Mondon. Il est donc localisé au cœur du paysage emblématique n°1 et dans l'un des secteurs les moins élevés de l'aire d'étude rapprochée (220m environ). Le paysage présente une belle qualité à la fois végétale et bâtie (infrastructures liées à l'eau, murs d'enceinte en pierres, ...). La vision est cadrée dans un plan moyen par la topographie et la végétation en direction des éoliennes.

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis le paysage emblématique n° / vue depuis un hameau / vue depuis une route départementale secondaire (D60)*

**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *Hameau en point bas / paysage emblématique n°1 / route départementale du quotidien faiblement fréquentée / paysage de bords de lac*

**Sensibilité faible :** *Contexte boisé et relief s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis un hameau au cœur d'un paysage emblématique / vision dynamique depuis une route secondaire du quotidien peu empruntée*

**Impact et transformation du paysage : nuls**

*L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet**

Coordonnées du point de vue	X = 521046 Y = 2148395 Alt = 241m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	02/03/2017—16h00
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E3 - 6675 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 8095 m

















Photomontage n°348 : Aire d'étude rapprochée - Camping et base de loisirs du lac de Mondon - Paysage emblématique n°1



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 348 est localisé au niveau de la base de loisirs et notamment du camping créés autour du lac de Mondon, soit au cœur du paysage emblématique n°1 dans l'un des secteurs les moins élevés de l'aire d'étude rapprochée (220m environ). L'observateur est situé à mi pente du versant du vallon cadrant le lac. Le contexte est très végétalisé et la vision cadrée dans un plan proche par le bâti, la topographie et la végétation.

Intérêt du point de vue : *Vue depuis l'aire de loisir et le camping aménagés autour du lac de Mondon, au cœur du paysage emblématique n°1*

Unité paysagère concernée : *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

Enjeu modéré : *Base de loisirs à la fréquentation mesurée / camping / paysage emblématique n°1 / localisation à mi pente du versant du vallon abritant le lac*

Sensibilité faible : *Contexte boisé et relief s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis une aire de loisirs au cœur du paysage emblématique n°1*

**Impact et transformation du paysage : nuls**

*L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.*

Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet

<b>Coordonnées du point de vue</b>	<b>X = 521076 Y = 2148541 Alt = 245m</b>
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	04/05/2017—12h00
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E1 - 6741 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E6 - 8145 m

Vue existante—120° x 22,2°



Vue projetée—120° x 22,2°



113°

213°















Photomontage n°347 : Aire d'étude rapprochée - Camping et base de loisirs du lac de Mondon - Paysage emblématique n°1



**Évaluation des impacts paysagers :**

Le point de vue 347 est localisé au niveau de la base de loisirs et notamment du camping créés autour du lac de Mondon, soit au cœur du paysage emblématique n°1 dans l'un des secteurs les moins élevés de l'aire d'étude rapprochée (220m environ). L'observateur est situé à mi pente du versant du vallon cadrant le lac. Le contexte est très végétalisé et la vision cadrée dans un plan proche par le bâti, la topographie et la végétation.

**Intérêt du point de vue :** *Vue depuis l'aire de loisir et le camping aménagés autour du lac de Mondon, au cœur du paysage emblématique n°1*  
**Unité paysagère concernée :** *Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche*

**Enjeu modéré :** *Base de loisirs à la fréquentation mesurée / camping / paysage emblématique n°1 / localisation à mi pente du versant du vallon abritant le lac*

**Sensibilité faible :** *Contexte boisé et relief s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique depuis une aire de loisirs au cœur d'un paysage emblématique n°1*

**Impact et transformation du paysage : nuls**

*L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.*

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet**

Coordonnées du point de vue	X = 521060 Y = 2148529 Alt = 245m
Périmètre d'étude	Rapproché
Date de la prise de vue	04/05/2017—11h55
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 6746 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 8152 m

















Photomontage n°349 : Aire d'étude rapprochée - Camping et base de loisirs du lac de Mondon - Paysage emblématique n°1



**Évaluation des impacts paysagers :**

**Le point de vue 349** est localisé le long de la départementale D60 au cœur du paysage emblématique n°1 dans l'un des secteurs les plus bas de l'aire d'étude rapprochée. Le contexte végétalisé est très dense et le paysage d'une belle qualité grâce aux alignements de beaux chênes qui cadrent la vue dans un plan proche.

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis le paysage emblématique n°1 / vue depuis une route départementale secondaire (D60)

**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu modéré :** Paysage emblématique n°1 / route départementale du quotidien faiblement fréquentée (D60)

**Sensibilité faible :** Contexte boisé et relief s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision dynamique depuis une route secondaire du quotidien peu empruntée et traversant le paysage emblématique n°1

**Impact et transformation du paysage : nuls**

L'ensemble des éoliennes est masqué par la topographie et la végétation. La transformation du paysage et les impacts sont considérés comme nuls.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins : sans objet**

<b>Coordonnées du point de vue</b>	X = 520846,5516000001 Y = 2149062,2714999998 Alt = 252m
<b>Périmètre d'étude</b>	Rapproché
<b>Date de la prise de vue</b>	04/05/2017—12h05
<b>Focale</b>	50 mm
<b>Eolienne la plus proche</b>	E1 - 7250 m
<b>Eolienne la plus éloignée</b>	E6 - 8620 m

















Photomontage n°98 : Aire d'étude rapprochée - Hameau les Chiers - Route départementale n°63 - Saint-Léger-Magnazeix



**Évaluation des impacts paysagers :**

**Le point de vue 98** est localisé en sortie est du hameau les Chiers, le long de la route départementale D63 sur un secteur de plateau assez élevé (300m environ) et bocager. Les boisements ferment le champs visuel à l'échelle de la parcelle et masquent le contexte plus éloigné.

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis les franges est du hameau les Chiers, le long de la D63

**Unité paysagère concernée :** Paysage de la campagne parc \_ la Basse Marche

**Enjeu négligeable :** Lieu de vie du quotidien proche du parc, route départementale du quotidien rarement orientée vers le parc

**Sensibilité faible :** Contexte boisé s'intercalant entre l'observateur et la ZIP / vision statique du quotidien depuis la frange est du hameau les Chiers / vision dynamique depuis une route départementale du quotidien qui n'est que ponctuellement orientée vers le parc

**Impact et transformation du paysage : nuls**

Les six éoliennes sont totalement masquées par les boisements et la topographie. La transformation du paysage et les impacts liés au parc envisagé sur la commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles sont considérés comme nuls.

**Covisibilité avec les projets éoliens voisins :**

Les éoliennes du projet envisagé sur la commune de Mailhac-sur-Benaize (permis en instruction) sont visibles plus ou moins partiellement au-dessus du front boisé qui ferme le panorama.

Coordonnées du point de vue	X = 518408 Y = 2141817 Alt = 297m
Périmètre d'étude	Eloigné
Date de la prise de vue	02/03/2017—15h45
Focale	50 mm
Eolienne la plus proche	E1 - 7791 m
Eolienne la plus éloignée	E6 - 9908 m













